



Ville d'ERQUINGHEM-LYS

Place du Général de GAULLE – 59193

Tel : 03.20.77.15.27 / fax : 03.20.77.16.20

E mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

ANNEXE 1,

PRIME A LA RENOVATION DES FACADES

Barème de prise en charge

Ravalement :

- Restauration de façade enduite : 10 € par m²,
- Hydro sablage et rejointoiement : 10 € par m²,
- Peinture sur façade enduite ou en brique : 6 € par m²,
- Habillage de façade (bardage) : 10 € par m².

La subvention est plafonnée à :

- 300 € pour un immeuble avec une façade requalifiée,
- 400 € pour un immeuble avec deux façades requalifiées,
- 500 € pour un immeuble avec trois façades requalifiées.

Aide complémentaire :

- Exonération totale du droit d'occupation du domaine public.